

## **COMPTE-RENDU** **Comité de Pilotage n°6** **OPERATION GRAND SITE ESTEREL** **Le 07 décembre 2023**

---

### **INFORMATIONS**

**Date de la réunion** : le 07/12/2023 à 14h30

**Lieu** : Salle exposition de la Villa Aurélienne à Fréjus

**Objectif de la réunion** : Validation du projet Opération Grand Site Estérel (Tome 1 et Tome 2)

### **PIECES JOINTES**

- Présentation
- Feuille d'émargement

### **COMPTE-RENDU**

#### **Accueil et introduction**

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, remercie tous les acteurs de leur présence et plus particulièrement Monsieur CHIOCCA, pour l'accueil à la Villa Aurélienne.

Il rappelle le fondement de la politique Grand Site de France et met en avant son rôle essentiel au service des Sites Classés les plus fréquentés. Cette initiative étatique est proposée aux collectivités qui s'engagent à préserver les paysages et à améliorer l'accueil du public. Le classement du massif de l'Estérel oriental en 1996 par décret, a mis en évidence l'importante fréquentation de ce site exceptionnel. La démarche Opération Grand Site, initiée par le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) renommé Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel en 2022, vise à obtenir le label Grand Site de France. Son principal objectif est de garantir un accueil sécurisé du public en harmonie avec la préservation des paysages et de la biodiversité tout en régulant les flux de fréquentation. La gestion attentive de ce lieu touristique attractif est cruciale pour une préservation optimale.

Il informe l'assemblée que le Syndicat a reçu le compte-rendu de la visite de Madame POULET, chargée de mission Grand Site au Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, des 14 et 15 septembre 2023. Il précise que ce document doit être officiellement validé par le Ministère et sera transmis au Préfet.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, exprime sa satisfaction quant à la visite de terrain lors de la venue de Madame POULET pour se familiariser avec le territoire. Elle réaffirme que le programme d'actions se compose de fiches claires et concises, incluant un volet dédié au financement et souligne l'intérêt d'avoir des actions s'étendant sur des échelles de temps variables. Elle encourage à établir un programme assorti d'un plan financier prévisionnel, avec une priorisation claire des actions à entreprendre. De plus, la mise en valeur du travail accompli, par une communication régulière, est à faire sans attendre la finalisation complète

du programme d'actions. L'enjeu dans les mois à venir est de définir la position du Syndicat pour obtenir des financements complémentaires (Département du Var, Etat par le Fonds Vert ; dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires).

Monsieur BOTELLA souligne que le Syndicat est doté d'un budget principalement soutenu par les contributions des communes, sans percevoir de dotations de l'Etat comme peuvent en bénéficier d'autres structures telles que les Parcs Naturels Régionaux ou les Agglomérations. Bien que le Syndicat bénéficie de subventions, il rappelle la nécessité d'explorer d'autres sources de financement que les Départements ou la Région Sud, avec des structures comme les services de l'État, la DREAL, ou le Fond Vert.

Madame GARCIA souligne l'existence d'un volet consacré à la préservation de la biodiversité au sein du Fonds Vert. Elle recommande au Syndicat d'analyser son éligibilité à ce fond. Elle préconise l'établissement d'un plan pluriannuel d'actions, avec des plans d'investissement échelonnés sur trois ans. Elle souligne l'importance de rester vigilant pour saisir les opportunités, notamment en respectant les délais de demandes de subventions.

### **Présentation du Power Point – Equipe du S.M.G.S.E**

Monsieur JUBLOT, Directeur Général, détaille la méthodologie mise en place et les chiffres clés de l'année 2023 :

- Organisation de 5 bureaux "interservices" impliquant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, l'Architecte des Bâtiments de France, l'Office National des Forêts et la cellule NATURA 2000 d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.
- Tenue de 9 réunions avec le Réseau des Grands Sites de France.
- Réunions mensuelles avec l'Office National des Forêts.
- Tenue de plus de 100 réunions avec divers partenaires, dont la visite de la représentante du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires les 14 & 15 septembre 2023.
- Installation de 27 panneaux signalétiques.
- Mise en place de 84 poteaux-flèches pour le balisage des itinéraires de sports de nature et de découverte.
- Réalisation de 5 opérations d'aménagement pour les sites emblématiques et les portes d'entrée du massif de l'Estérel, impliquant parfois la participation de bénévoles.
- Obtention de 648 000 euros de subventions de la Région Sud pour soutenir ces initiatives.

Madame TOURDOT, Directrice Adjointe, rappelle l'objectif du COPIL, qui vise à valider à la fois le Tome 1 du projet de territoire et le Tome 2 du programme d'actions.

Elle explique qu'à l'issue de cette validation, le projet devra être examiné par la Commission Départementale de Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) du Var et des Alpes-Maritimes, étant donné que l'OGS Estérel s'étend sur ces deux départements. À la suite de cette étape, le projet devra également obtenir l'approbation de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.

Elle présente le projet de territoire en mettant en avant les paysages terrestres et marins, puis aborde l'action qui implique l'extension du périmètre OGS Estérel aux communes de Roquebrune-sur-Argens et du Muy pour inclure le Site Classé du Rocher de Roquebrune. Elle détaille les différentes étapes entreprises pour parvenir à cette action, mentionnant l'adhésion de la commune de Roquebrune-sur-Argens au Syndicat en 2019, le retour favorable du

Département du Var en 2023 pour l'adhésion des Espaces Naturels Sensibles à proximité du Site Classé du Rocher de Roquebrune, et enfin, l'accord de principe de Madame BOYER, Maire de la commune du Muy, pour la présence du périmètre OGS Estérel sur sa commune via une convention.

Monsieur CARLI, responsable du Pôle travaux, met en lumière les réalisations concrètes, en lien avec les actions répertoriées dans le programme d'actions.

Il présente tout d'abord l'aménagement réalisé autour du lac de l'Aréna sur la commune de Roquebrune-sur-Argens, incluant l'installation de mobilier d'information Grand Site, de poteaux flèches directionnels, de panneaux sur les risques incendie, tout en préservant l'identité du site grâce à une intégration paysagère, et en labélisant les itinéraires de randonnée selon les normes de la Fédération Française de Randonnée (FFR). Il souligne également la réduction de l'impact visuel en remplaçant le mobilier par des panneaux plus discrets, de taille réduite, mieux intégrés au site.

Ensuite, il met en avant une série de vidéos présentant les travaux réalisés sur les portes secondaires, notamment l'aménagement de la forêt de Raphèle et de la Bouverie sur la commune de Roquebrune-sur-Argens et la requalification ainsi que le balisage du réseau d'itinéraires de découverte sur le micro-site emblématique de la Pierre du Coucou sur la commune de Bagnols-en-Forêt.

Il évoque également la gestion des sites d'escalade via un contrat d'entretien avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) du Var depuis 2022, concernant les sites situés face sud du Blavet sur la commune de Roquebrune-sur-Argens, le rocher école "la lieutenante" sur la commune de Puget-sur-Argens et Capelle Amont sur la commune du Muy. Enfin, il mentionne les travaux d'itinéraires réalisés sur la face sud du Blavet.

Monsieur LIBERATO, technicien travaux, expose les actions relatives à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), mettant en avant la mise en place en 2023 de la Garde Régionale Forestière. Dans le cadre du dispositif « Guerre du feu » développé par la Région Sud, cette initiative vise à assurer une surveillance accrue des massifs forestiers pendant la saison estivale en collaboration avec les Comités Communaux Feux de Forêt. Pour le massif de l'Estérel, plusieurs réunions ont été organisées avant et après la saison afin de réaliser des débriefings et d'évaluer les actions entreprises.

Il évoque également la poursuite des chantiers impliquant des bénévoles, ayant permis la remise aux normes de onze poteaux incendie et la pose d'immatriculations sur des bassins, renforçant ainsi les mesures de prévention et de sécurité contre les incendies.

Madame CUNY-PONTIER, cheffe de projet OGS, présente le programme d'actions couvrant la période de 2022 à 2026, élaboré à partir des études-cadres du Plan de Paysage (PP) et du Schéma d'Accueil du Public (SAP), structuré en trois axes pour s'aligner sur les valeurs des Grands Sites :

- Axe 1 : Protéger le paysage et valoriser le patrimoine.
- Axe 2 : Améliorer l'accueil et réduire les impacts environnementaux.
- Axe 3 : Établir une gestion durable du Grand Site et sensibiliser le public.

Dans l'axe 1, les actions sont orientées vers la protection des paysages via des mesures concrètes telles que le débroussaillage et la lutte contre les espèces végétales exotiques

envahissantes. Cet axe inclut également des actions de préservation du patrimoine et des sites sensibles.

Les actions ciblées dans l'axe 2 visent à améliorer l'accueil des visiteurs, notamment via des aménagements sur les principales portes d'entrée, avec une signalétique respectueuse de l'identité du site, et la gestion des flux de fréquentation liés aux activités de sports de nature pour limiter leur impact environnemental.

L'axe 3 vise à pérenniser le Grand Site avec notamment le suivi de la fréquentation, la mise en place d'un observatoire photographique, ainsi que plusieurs actions de communication pour valoriser le territoire et sensibiliser le public.

Elle souligne que le programme d'actions comprend 41 actions (18 issues du Schéma d'Accueil du Public et 23 issues du Plan de Paysage), avec en 2023, 14 à réaliser, 17 en cours et 10 réalisées, dont certaines étant reconduites chaque année. Elle rappelle que le programme a été envoyé fin juillet à tous les partenaires pour recueillir des compléments ou des modifications.

Elle mentionne également le travail effectué lors du bureau interservices d'octobre sur les fiches actions, en collaboration avec les services de l'État, gestionnaire (Natura 2000) et propriétaire (Office National des Forêts).

En conclusion, Madame CUNY-PONTIER met l'accent sur les concertations ayant permis des réalisations concrètes ainsi que la rédaction des tomes 1 et 2 du projet Opération Grand Site Estérel. Elle conclut en affirmant que l'Opération Grand Site représente une véritable valeur ajoutée pour le territoire.

## **Temps d'échange**

Monsieur BOTELLA, évoque les interventions effectuées dans la gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) dans le Département des Alpes-Maritimes, mettant en avant la réussite de l'éradication de l'Hakéa. Il a également rappelé l'importance de rester vigilant face au figuier de Barbarie et au mimosa, deux autres espèces nécessitant une attention particulière dans le secteur.

En ce qui concerne la Garde Régionale Forestière, il précise que l'année 2023 marque la première mise en place de cette entité dans le cadre du dispositif "Guerre du feu" initié par la Région Sud. Monsieur BOTELLA met en évidence la prolongation et l'intensification croissante des périodes de sécheresse, soulignant les défis croissants associés à ce phénomène.

Il mentionne également que le Grand Site de l'Estérel comprend une partie marine pour laquelle des éco-gardes du littoral ont été déployés grâce au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), soulignant ainsi l'importance de la préservation de cette zone maritime.

Madame GARCIA, souligne l'importance de revenir sur l'action numéro 28 visant à communiquer efficacement sur l'OGS Estérel. Elle insiste sur le fait que cette Démarche Grand Site de France ne doit pas être perçue comme une contrainte par la population, mais plutôt comme une opportunité et une démarche bénéfique pour tous.

Elle aborde l'action 7, axée sur la préservation de l'agriculture dans l'Estérel et partage un temps d'échange qu'elle a eu avec une apicultrice qui a exposé les difficultés rencontrées pour maintenir son activité.

Elle met également l'accent sur la nécessité de créer des points d'entrée clairement identifiés dans le massif, avec une intégration paysagère des équipements, tout en veillant à concentrer et à réguler les flux sans pour autant altérer l'espace naturel. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doit être soutenue, mais sans aménagement excessif.

Par ailleurs, elle souligne l'importance de valoriser et restaurer les maisons forestières, mais avec prudence, en tenant compte des zones rouges du Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts qui ne permettent pas l'établissement de structures accueillant du public.

Dans le cadre de l'action 31, elle met en garde quant au projet de Fonsante, appelant à revoir la fiche d'action pour éviter d'indiquer que le Syndicat est opposé à ce projet.

Enfin, elle évoque l'importance de l'harmonisation de la signalétique entre les Départements du Var et des Alpes-Maritimes, soulignant que, bien que touchant à la sécurité, cette action est cruciale tout en nécessitant une cohérence dans les balisages.

Monsieur CARLI, responsable du Pôle travaux, mentionne un travail de partenariat en cours avec les Départements des Alpes-Maritimes et du Var visant à uniformiser les poteaux-flèches, en adoptant la même forme (poteau carré avec pointe en diamant). Il a également souligné l'importance de coordonner les nouvelles installations et de procéder au remplacement des équipements de manière concertée.

Monsieur DECULTOT, inspecteur des sites, indique que le programme d'actions représente une feuille de route essentielle pour l'atteinte de l'objectif de labellisation. Il fait remarquer que bien que le projet soit bien avancé, certaines fiches d'action nécessitent une révision, indiquant que seul le label aura une portée réglementaire. Il met particulièrement l'accent sur la nécessité de définir avec précision les actions prioritaires pour la suite. Concernant l'apiculture, il encourage à réaliser une étude préalable avant d'entamer les travaux d'amélioration. Il met également en évidence la nécessité de recenser les maisons forestières en détaillant les modalités de préservation associées. Il fait remarquer l'importance d'effectuer des ajustements pour franchir les prochaines étapes avec succès.

Monsieur PRUD'HON, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, exprime son appréciation pour le travail réalisé par le Syndicat, soulignant la nécessité de prendre des précautions lors des aménagements dans les espaces littoraux remarquables, en accord avec l'application de la loi littoral. Il précise que ces aménagements doivent être légers et éviter toute artificialisation. Concernant les maisons forestières, leur réhabilitation est envisageable, mais sans vocation à accueillir du public.

Il évoque également le projet Fonsante, soulignant une modification du titre de la fiche action, mais que la rédaction est trop axée sur ce projet spécifique, alors que l'instruction du dossier est en cours.

Monsieur LAGARDE, Représentant syndical des propriétaires privé du Var, expose les problèmes rencontrés concernant les tracés d'itinéraires pédestres sur le Rocher de Roquebrune, notamment les difficultés à identifier un interlocuteur durable au sein du Département du Var et à obtenir des conventions de passage.

Madame ARENAS, Vice-Présidente au Conseil Départemental du Var, explique la problématique liée au grand nombre de propriétaires à contacter, évoquant un processus de travail long et laborieux pour parvenir à établir ces conventions.

En réponse, Monsieur MARECHAL, Chef du Service de l'Ingénierie Environnementale du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, explique que dans le Département des Alpes-Maritimes, toutes les communes ont approuvé le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de

Randonnée (PDIPR), et c'est le Département qui se charge de gérer les conventions à établir avec les propriétaires pour ces itinéraires.

Monsieur LEFEBVRE, Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, intervient sur l'action 18, demandant d'envisager l'amélioration de la desserte des sentiers, notamment la liaison depuis la gare de la commune de Théoule-sur-Mer.

Monsieur BLAND, Directeur de l'Agence territoriale Alpes-Maritimes/Var de l'Office National des Forêts, souligne la continuité du travail entamé depuis de nombreuses années, mettant en avant l'engagement constant de l'Office National des Forêts aux côtés du Syndicat. Il propose la création d'une nouvelle fiche action concernant la mise en place d'une Réserve Biologique Intégrale de l'Estérel. Cette initiative vise à accroître la visibilité sur le caractère remarquable du site tout en implémentant de nouvelles réglementations. L'objectif est de valoriser les actions entreprises en considérant l'angle du Grand Site. Il soutient également la nécessité de passer à l'action, en établissant une programmation annuelle pour définir les responsabilités de chacun.

Monsieur BOTELLA, affirme que les commentaires exprimés seront soigneusement pris en considération et les fiches actions seront modifiées en conséquence. En outre, il a suggéré un vote de principe pour les deux rapports, Tome 1 et Tome 2, en vue de leur présentation devant les instances en 2024.

Le projet est validé à l'unanimité des membres.